

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 14 de l'ordre du jour

CX/NFSDU 00/14
Mars 2000

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME

Vingt-deuxième session
Berlin, Allemagne, 19-23 juin 2000

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS : CONSIDÉRATION DE LA NÉCESSITÉ D'UNE REVISION DES PRINCIPES GÉNÉRAUX RELATIFS À L'ADJONCTION D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS ESSENTIELS DANS LES ALIMENTS (CAC/GL 09-1987)

- Observations des gouvernements -

Observations de :

NORVÈGE
ROYAUME-UNI

NORVÈGE

De l'avis de l'Administration norvégienne chargée du contrôle des aliments, les questions concernant l'enrichissement des jus de fruits et de légumes et autres denrées courantes sont déjà traitées par les Principes généraux relatifs à l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels dans les aliments (CAC/GL 09-1987).

Pour autant que nous le sachions, aucune CL proposant la révision des Principes généraux n'a été publiée. Si une telle proposition était faite, nous souhaiterions pouvoir la commenter.

ROYAUME-UNI

CL 1998/35 - NFSDU d'octobre 1998 demandait les observations sur, entre autres choses, le besoin de réviser les Principes généraux relatifs à l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels dans les aliments (CAC/GL 09-1987) afin d'aborder la question de l'enrichissement dans les denrées courantes.

Cette question a été soulevée à l'occasion de la 21^{ème} session du Comité du Codex sur la Nutrition et les aliments diététiques ou de régime au cours de la discussion sur des points soulevés par d'autres Comités du Codex. Dans ce contexte, il avait été noté que le Comité du Codex sur les Fruits et légumes transformés avait demandé une directive sur la façon de traiter les questions relatives à l'enrichissement dans les denrées courantes (CX/NFSDU 98/2 références Addendum). Cependant, il n'apparaît pas clairement si le Comité était informé de l'existence des Principes généraux lorsqu'il a fait sa demande, ou quelle autre aide il estimait nécessaire.

Nous souhaiterions changer certains éléments des Principes généraux. En particulier, nous souhaiterions que soit reconnu le fait que des éléments nutritifs essentiels peuvent être ajoutés à des aliments pour des raisons autres que celles couramment avancées dans les Principes généraux. Par exemple, nous souhaiterions que des dispositions soient prises pour l'adjonction de vitamines et de minéraux dans les aliments à des niveaux qui n'entraînent pas de risque pour la santé, afin de répondre à la demande des consommateurs et de permettre le développement de produits innovants. Cependant, nous ne pensons pas qu'il soit possible de parvenir à un consensus sur un tel changement. De même ne pensons-nous guère judicieux d'entreprendre une révision des Principes généraux sans avoir au préalable cherché à connaître le point de vue des Comités sur les Denrées alimentaires afin de savoir si les principes existants répondent à leurs besoins

Avant de prendre une décision sur la nécessité d'une révision, nous suggérons de rappeler aux Comités sur les Denrées alimentaires (et en particulier au Comité du Codex sur les Fruits et légumes transformés) l'existence des Principes généraux et de leur demander de dire s'ils voient une nécessité quelconque à les réviser. A notre avis, il y a peu d'intérêt à entreprendre une révision sans les avis de ceux pour le compte desquels elle sera réalisée.